



**FEDERATION DE  
LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE**  
*Commission Action Sociale de l'USD Gironde*



*Bourse du Travail 44, Cours Aristide BRIAND 33075 BORDEAUX-Cedex. [cgt.cas33@laposte.net](mailto:cgt.cas33@laposte.net)*

Bordeaux le 10 avril 2020

## **Préambule : COVID-19 : En guerre ?**

**« Nous sommes en guerre ... » nous dit le Président. Devons nous donc tuer ?!**

**Nous sommes en épidémie et ce ne sont pas des armes dont nous avons besoin, mais des moyens pour protéger, soigner et guérir !**

*Les salariés-es des établissements sociaux et médico-sociaux sont très durement impactés eux aussi par l'infection au COVID-19 et les mesures radicales décidées par le gouvernement.*

*Si l'heure n'est pas aux querelles et aux disputes, viendra le jour où les responsables de l'impréparation de notre pays à la situation que nous vivons devront rendre des comptes...*

*La CGT, aux côtés des salariés-es prend toute sa part des efforts que la situation impose, en restant présente, vigilante et en donnant au plus grand nombre les conseils et moyens juridiques pour que leurs droits (enfin ceux qui restent après l'état d'urgence sanitaire et la cascade d'ordonnances) soit préservés.*

*Nous saluons l'effort, l'adaptabilité et l'engagement de nos collègues, quels que soient leurs métiers, leur situation !*

*Toutes et tous affrontent les évènements et le risque avec courage et la volonté farouche de préserver la santé des publics accueillis, du mieux possible ...*

*En poste au contact direct, en télétravail, en confinement ... Nous nous sentons toutes et tous collectivement responsables et concernés par la préservation de nos publics, et sommes prêts à tout faire dans ce sens.*

*Pour cela aussi l'exigence de parfaites conditions de sécurité sanitaire, de moyens et de personnel est à l'ordre du jour !*

***Si les associations, l'ARS et le Département, en leur qualité de gestionnaires, mais aussi d'employeurs ont eu à gérer une urgence complexe, il n'en demeure pas moins que jamais ne doit être sacrifiée la santé des salariés, ils méritent d'être préservés, protégés. Viendra ensuite le temps de la reconnaissance des efforts consentis, et de la réflexion sur le « plus jamais ça » !***

Le Covid-19 progresse et les salarié-e-s de l'action sociale sont en première ligne afin d'accompagner toutes les personnes qui nous sont confiées, adultes et enfants, en situation précaire, en situation de handicap, accueillis en foyer quel qu'ils soient, ou bien encore suivis à domicile.

Ces prises en charge représentent des milliers de bénéficiaires et de salariés dans les champs du sanitaire, du social et du médicosocial. Dans le contexte actuel, il est évident que la solidarité et la continuité d'accompagnement doivent subsister.

### **Mais dans quelles conditions ? Et avons-nous conscience de ce qui se joue actuellement ?**

En effet, les personnes que nous accompagnons sont confinées sur leur lieu de vie. Les seules personnes qui vont et viennent sont les professionnels. Il n'est donc pas illogique de dire que ce sont eux les premiers vecteurs du Covid-19 auprès des personnes accompagnées. Quelles protections, quelle prévention sont mise en œuvre ?

- Nous devons respecter les gestes barrières. Inciter les personnes que nous accompagnons à respecter ces mêmes consignes. Mais après ?

**Les EPI (*Equipement de Protection Individuelle*) ont tardé à être mis à la disposition des professionnels, et ne sont au mieux pas suffisants ! Ceci du fait des directives de l'ARS non adaptées à l'urgence de la réalité.**

### **Ne sommes-nous pas déjà en situation d'urgence ?**

- Dans beaucoup d'établissements, le télétravail a été mis en place pour les salariés dont l'activité sur place n'est pas nécessaire, comme cela a été demandé par le Président de la République et le gouvernement. Nous saluons ces démarches, mais nous savons aussi que dans certains endroits, ceci n'est pas toujours rendu possible par l'employeur.
- Chaque association et chaque établissement a du rédiger et mettre en œuvre un PCA (Plan de Continuité de l'Activité). Ces PCA détaillent les moyens matériels et de prévention donnés aux salariés dans le cadre de l'exercice de leurs missions. Certaines de ces missions sont amenées à évoluer exceptionnellement du fait de la mobilisation volontaire ou non de salariés sur d'autres établissements, ou bien du fait de la création de services alternatifs (crèche pour les enfants de salariés, nouveaux modes d'accompagnements à domicile de personnes habituellement accueillies dans les locaux de l'association et services). Ces nouvelles dispositions interrogent quant à l'autorisation d'agréments nouveaux temporaires, le mode d'attribution de nouvelles missions temporaires aux salariés et leur concordance avec les conventions collectives.

Mais interrogent aussi la continuité de l'exercice du dialogue social et du respect des instances représentatives du personnel. Nous ne doutons pas que des besoins nouveaux naissent, qu'une adaptation de l'accompagnement est nécessaire et que des initiatives inédites sont envisageables. Cependant, cela ne dispense pas les employeurs de continuer à consulter et informer les CSE, réunir ces derniers dans des formes alternatives type visioconférence. En effet, bien que les ordonnances prises par le gouvernement viennent détricoter (encore !) le socle juridique qui définit nos droits, **le code du travail n'est pour autant pas encore mort et les obligations de l'employeur vis-à-vis du CSE, le respect et la mise à disposition des moyens pour qu'il réalise ses prérogatives sont bien vivants !** Rappelons que les élus de chaque établissement et association sont les premiers relais des salariés auprès de leur employeur et que ces salariés en ont cruellement besoin!

- En effet, de nombreux témoignages viennent étayer et justifier cet écrit et cet appel que nous formulons ici. Il est grave de constater que nombre de salariés en détresse, inquiets, épuisés, soient sans réponse, laissés pour compte, dans cette épreuve que nous traversons tous. Il est indigne de laisser les personnes accompagnées et leurs accompagnants dans une situation sanitaire et de prévention précaires qui ne laisse présager que le pire. Nous le constatons de plus en plus dans les EHPAD, nous commençons à le vivre dans nos établissements et services.

\*\*\*\*\*

Nous associons à ce constat et à cet appel tous les aidants familiaux qui se retrouvent eux aussi isolés et trop souvent sans solution face aux personnes qu'elles accueillent.

Nous associons également les professionnels du secteur social qui peinent d'autant plus dans des situations de huis clos intenable, là où l'absence de moyens de prévention et de protection sont encore plus criants, et qui sont encore plus abandonnés par les pouvoirs publics.

Nous tenons à afficher notre solidarité et notre soutien aux personnes accompagnées qui peuvent mal vivre ce confinement, pour qui nous savons la difficulté de renoncer à certaines libertés de circuler, pour qui il est difficile de vivre la rupture du lien familial et social d'autant plus lorsque celui-ci ne peut trouver une réponse alternative.

Nous tenons à afficher notre solidarité et notre soutien à toutes celles et ceux qui, sans domicile fixe ou qui vivant des situations extrêmement précaires sont trop souvent isolées alors que d'autant plus confrontées aux risques liés au Covid-19.

Nous tenons à afficher notre solidarité et notre soutien à tous les professionnels éducatifs, sociaux, paramédicaux, des services techniques et d'entretien, administratifs, ceux qui font à manger, ceux qui pansent/pensent, ceux qui apaisent, ceux qui font comme ils peuvent avec le peu qu'ils ont. La bienveillance, la solidarité, le bon sens, la créativité, l'espoir, l'empathie et toutes ces autres qualités dont nous savons user ne suffiront pas à faire face à ce qui nous attend, à l'innommable, au pire et encore pire, à la mort.

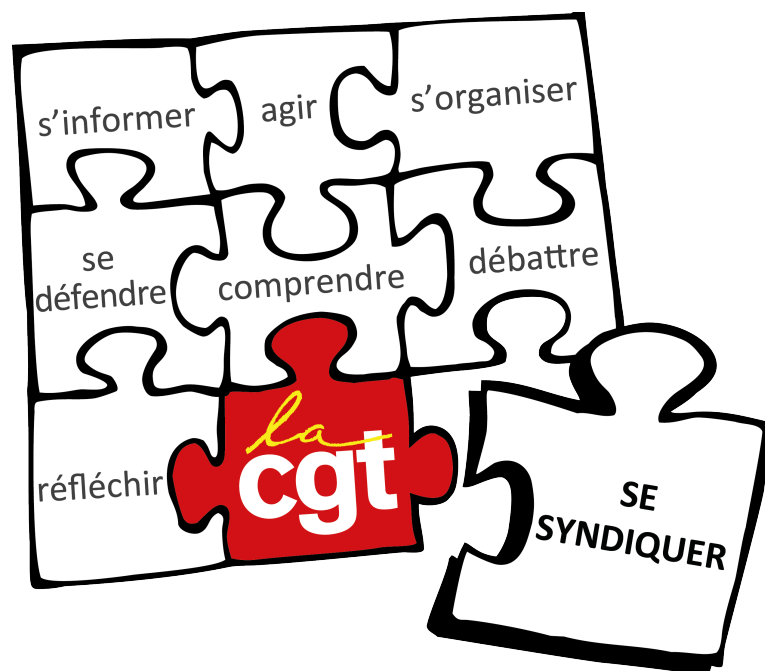
\*\*\*\*\*

Nous demandons à nos ministères de tutelle, à l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine, au Conseil Départemental de Gironde, aux associations employeur :

- **La prise en charge de TOUTES les personnes précarisées et le plus en difficulté et, y compris celles sans attache administrative, isolées ou sans domicile (donc sans lieu de confinement et de protection)**
- **La mise à disposition de toutes les réserves de masques présents dans les établissements et services pour les salariés et personnes accueillies**
- La commande massive de masques nouveaux et en quantité suffisante

- La commande massive de gels hydro alcoolique et en quantité suffisante
- La mise à disposition de tout le matériel autre nécessaire, comme les blouses de protection
- La mise en place du télétravail pour les personnels qui peuvent en bénéficier et qui ne sont pas encore concernés
- La limitation des déplacements professionnels AU STRICT NECESSAIRE et accompagné de tous les outils de protection
- **Le dépistage SYSTEMATIQUE des salariés et personnes accompagnées afin de prévenir d'autant mieux la propagation du Covid-19**
- La mise à jour des PCA d'associations et d'établissements afin de répondre à TOUTES les problématiques de prévention et de protection qui seront remontées par LES SALARIES ET LEURS ELUS : **il est temps d'écouter le terrain !**
- Le respect du code du travail : consultation et information en temps réel des CSE, RP et CSSCT, la continuité de la tenue des CSE et **l'octroi de moyens adaptés à la situation actuelle**
- L'octroi de la prime minimum de 1000€, défiscalisée et non soumise à intéressement à tous les salariés œuvrant à la continuité de la mission d'intérêt général que nous portons toutes et tous.

**Nous répondons présents,  
Et vous ?**



**Pour tout contact : Bourse du Travail 44, Cours Aristide BRIAND 33075 BORDEAUX Cedex.**  
[cgt.cas33@laposte.net](mailto:cgt.cas33@laposte.net) <http://blogcgtcas33.coccidev.com/>